



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Conseil municipal du 18 mai 2026

Conseillers en exercice : 29	Conseillers présents : 21	Conseiller(s) absent(s) : 8
Conseiller(s) ayant donné pouvoir : 8	Votants : 29	

Date de la convocation : 12 mai 2026

**L'an deux mille vingt-six, le lundi 18 mai à vingt-heures et cinq minutes**, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maire.

**Secrétaire de séance** : Mme SPRUTTA-BOURGES Nathalie

**Étaient présents** : M. et MMES GARCIA ROBIN Jean-Paul, JUNK Aurélien, SPRUTTA-BOURGES Nathalie, LALLEMANT Sylvie, LAMARE Viviane, DIGUET Thierry, BOURDEILLE Christian, LOUBIERE Yves, HAMDI Nadia, TRANGOSI Renaud, LARADJI Chrystelle, BENARD Sandie, ROUSSEL Mylène, OLIVEIRA Romain, MOURRIERE Mallaury, HANQUART-TAUVERON Charlotte, DONADIO Véronique, SOUSA José, GEENEN Allison, BILLARD Emmanuelle, HASCOET Alexandre

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Étaient absents avec pouvoirs** : SEVESTE Arnaud à GARCIA ROBIN Jean-Paul, OFFROY Patrick à SPRUTTA-BOURGES Nathalie, DEVAUCHELLE Marie-Paule à BENARD Sandie, BENOIT Dominique à DIGUET Thierry, POUSSIER Adrien à LALLEMANT Sylvie, BOURSIEZ Frédéric à OLIVEIRA Romain, BOIVIN Jean-Claude à HASCOET Alexandre, LUCAS Nicolas à DONADIO Véronique

**Était absent sans pouvoir** : néant



### **DELIBERATION N° 02026\_066 : Vidéoprotection urbaine - désignation des membres du comité d'éthique**

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire relatif à la désignation des membres issus du Conseil municipal au sein du comité d'éthique constitué dans le cadre de l'installation de la vidéo protection sur le territoire de la commune ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L2121-29, L2121-33 et L2143-2;

**Vu** le Code de sécurité intérieure, notamment les articles L. 251-1 à L 255 et R 251-1 à R 253-4

**Vu** la loi n°95-73 du 21 janvier 1995 modifiée dite d'orientation et de programmation relative à la sécurité ;

**Vu** l'arrêté préfectoral N°2025 CAB BCS VP 1541 autorisant l'exploitation du système de vidéoprotection de la commune de Gretz-Armainvilliers ;

**Vu** la délibération n°58-2013 en date du 25 novembre 2013 créant le comité d'éthique ;

**Vu** la délibération n°92-2014 en date du 3 juin 2014 modifiant la composition du comité d'éthique de la vidéoprotection urbaine

- 4 membres de la liste majoritaire du Conseil municipal
- 1 membre de la liste d'opposition du Conseil municipal
- Monsieur le Procureur de la République
- Monsieur le Commissaire de la Police Nationale

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder à la désignation des membres du comité d'éthique de la

vidéoprotection urbaine, dans le cadre d'un scrutin à main levée ;

Envoyé en préfecture le 20/05/2026  
Reçu en préfecture le 20/05/2026  
Publié le 20 MAI 2026  
ID : 077-217702158-20260518-02026\_066-DE

Le Conseil municipal approuve **à la majorité**, à 22 voix POUR et 7 voix CONTRE, la composition du comité d'éthique de vidéoprotection urbaine ;

**Vu** les candidats pour la liste majoritaire au Conseil municipal :

- JUNK Aurélien
- LAMARE Viviane
- DIGUET Thierry
- DEVAUCHELLE Marie-Paule
- POUSSIER Adrien

Nombre de voix : 22 voix POUR

**Vu** le candidat de la liste d'opposition :

- BOIVIN Jean-Claude

Nombre de voix : 7 voix POUR

**Ont été désignés** au comité d'éthique pour la vidéoprotection urbaine :

- JUNK Aurélien
- LAMARE Viviane
- DIGUET Thierry
- DEVAUCHELLE Marie-Paule
- BOIVIN Jean-Claude

**Fait et délibéré en séance, le 18 mai 2026 ;**

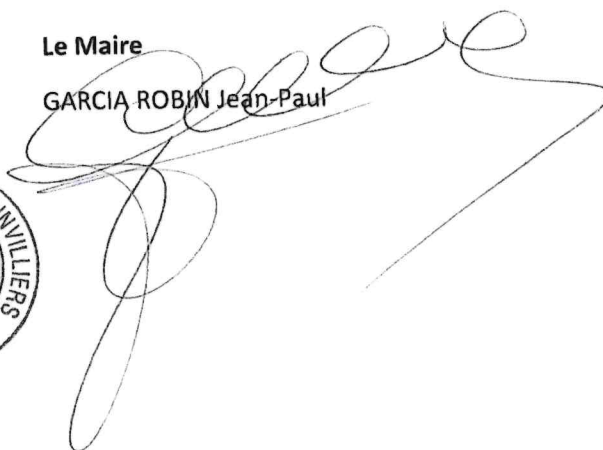
**Le secrétaire de séance**

SPRUTTA-BOURGES Nathalie



**Le Maire**

GARCIA ROBIN Jean-Paul



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire dans les deux mois suivant sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>